



Imprimerie BEEGER SA
13, rue de l'Industrie
1950 Sion

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du bulletin officiel, le texte suivant :

COMMUNE DE SAVIESE

Fauchage des prés

L'administration communale rappelle que l'entretien des terres, par fauchage ou pâturage, doit être exécuté chaque année **pour le 31 juillet**, ceci en conformité avec notre règlement sur l'entretien des terres.

Cet entretien est obligatoire :

- *en zones à bâtir et dans un rayon de 10 mètres à l'extérieur des dites zones*
- *dans la zone des mayens*

Passé cette date, les propriétés non entretenues le seront par les soins de la Commune, entièrement aux frais des propriétaires concernés.

Merci d'avance de vous conformer à ces directives.

L'administration communale

En vous remerciant d'avance de votre obligeance, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

COMMUNE DE SAVIESE

Le Secrétariat communal

La Secrétaire

M.-N. Reynard

La Collaboratrice

L. Gollut